

Vie Associative et Citoyenne

Nom de la commune :

Adresse :.....

Nom du représentant légal :.....

Dossier Technique «Manifestations et Evènementiels» sur la Communauté de communes du Pays Sabolien

**Dossier à renvoyer au Guichet Unique de
la Ville de Sablé sur Sarthe :**

mairie@sablesursarthe.fr

Cadre réservé à l'administration

Retour le :	VAC
Saisie le :	VAC
Confirmé le :	GU

Déclaration d'une manifestation

Portée de la manifestation

Locale et départementale (dossier à retourner 3 mois avant)

Régionale (dossier à retourner 6 mois avant)

Nationale et internationale (dossier à retourner 1 an avant)

Manifestation

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation :

Horaire de la manifestation :

Date(s) et horaire(s) de montage souhaité (s) :

Date(s) et horaire(s) de démontage souhaité(s) :

Nom de la commune :

Nom du représentant légal :

Nom du responsable technique :

Téléphone du responsable technique :

Mobile :

Email :

Votre manifestation accueillera : moins de 500 pers plus de 500 pers
(organisation et personnel compris)

N.B. : Les moyens demandés ne le sont qu'à titre indicatif et ne seront attribués à la manifestation qu'en fonction des disponibilités et après réponse écrite du Guichet Unique.

Besoins matériels

Matériel	Caractéristiques	Tarifs Unité	Quantité
Tables plastique	Pour 6 à 8 personnes	3,00 €	
Chaises plastique		2,00 €	
Barnum 4x5	Livraison et installation par le service logistique de la ville de Sablé sur Sarthe	60,00 €	
Barnum 8x5	Livraison et installation par le service logistique de la ville de Sablé sur Sarthe	100,00 €	
Stand 3x3	Fournis avec 4 poids de 20kg	30,00 €	
Podium roulant	24m ² ou 36m ² (préciser la surface) Livraison avec un véhicule poids lourd et installation par le service logistique de la ville de Sablé sur Sarthe	200,00 €	
Grilles d'exposition	H : 2 m L : 1 m	2,00€	
Barrières	Longueur 2 m	4,00 €	

Choix pour la récupération du matériel demandé :

- Sur place aux ateliers de la Fouquerie par l'organisateur
- Livraison payante (tarif au km et main d'œuvre) par l'organisateur



DANS L'HYPOTHESE D'UN EVENEMENT METEOROLOGIQUE

(Type coup de vent et rafales supérieurs à 70Km/h, tempête, orage, neige, grêle, précipitations abondantes).

- Le responsable de la manifestation devra prendre les mesures adaptées aux circonstances (ex : Conseils de Prudence, interdiction d'utiliser les tentes, chapiteaux, vérification de l'arrimage de toutes les structures, détermination d'un périmètre de sécurité ...).
- Il devra également suspendre en tout ou partie la manifestation en cas de nécessité ou sur décision des autorités préfectorale ou municipale et des services de police.

Autres demandes non indiquées dans le besoin de matériel
(suivant possibilités) :

-
-
-
-
-
-
-
-

Responsabilité de l'emprunteur

Le matériel est placé sous la responsabilité de l'emprunteur. Toute casse ou détérioration avérée par l'emprunteur sera facturée au tarif d'acquisition du matériel neuf ou avec un abattement de 30 % (vétusté) pour le matériel d'occasion.

En cas de non-respect du matériel (non propreté, dégradation ...) les heures supplémentaires effectuées par les agents municipaux, suite à ce non-respect, seront facturées à organisateur.

Demande d'autorisation d'affichage

NOM et Prénoms :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Nom de l'organisme :

Sollicite l'autorisation de poser : un fléchage des banderoles

pour la manifestation suivante :

Date : Lieu :

Date de pose : Date d'enlèvement :

Description du fléchage :

Quantité : Banderoles (Max. 5) / Fléchages (Max. 10)

Lieux :

Décret n°76-148 du 11 février 1976 relatif à la publicité et aux enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation publique

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=EC3CE1921A0F443E76922DE42FFB49D0.tpdila07v_2?idArticle=LEGIARTI000006855802&cidTexte=LEGITEXT000006062453&dateTexte=20010531

Impératif



Joindre un plan localisant l'emplacement du fléchage

L'affichage ne s'effectuera que 7 jours avant et sera enlevé le lendemain maximum

Apparition interdite sur signalisation routière

Implantation interdite sur îlot central des ronds – points

L'AFFICHAGE EST À LA CHARGE DES ORGANISATEURS, DANS LE RESPECT DE L'ARRETE MUNICIPAL EN VIGUEUR.

Service Prévention et gestion des déchets

Pour un surplus de déchets, une manifestation... La Communauté de communes du Pays sabolien peut mettre à votre disposition des bacs à ordures ménagères et des bacs de tri.

Pour qui ?

Les bacs dits « manifestations » sont mis à disposition (nombre limité) :

- des mairies de la CCPS
- des associations et autres structures.



Comment demander des bacs ?

Pour les mairies

La demande doit être faite (min 1 mois avant la manifestation) par mail à :

gestion.dechets@sablesursarthe.fr

En précisant :

- La manifestation concernée
- Coordonnées de l'entité à facturer
- Le nom de l'interlocuteur et ses coordonnées téléphoniques et mail
- Le nombre de bacs ordures ménagères et tri souhaité
- La durée de la manifestation.



Pour les associations

- la demande doit être faite par mail par le biais de la mairie du lieu de manifestation si elle a lieu sur terrain public.
- la demande doit être faite par mail à la CCPS si la manifestation a lieu sur terrain privé.

Les modalités de location :

Suite à votre demande

- Le service vous confirme la disponibilité des bacs
- Le service vous fixe un rendez-vous pour le retrait des bacs aux ateliers communautaires du Boulay
- Le transport aller et retour des bacs est à la charge du demandeur.
- Les bacs doivent être restitués propres et lavés après collecte

Le coût de la location : (Tarifs 2025)

La mise à disposition des bacs est payante :

- Bac ordures ménagères : 9,55 € HT/10.51 € TTC/semaine et par bac + les levées réelles du(des) bac(s) : 5.64€ HT/levée.
- Bac TRI (emballages ménagers) : 3.64 € HT/4.00 € TTC/ semaine et par bac

Autres coûts éventuels (pour information) / Tarifs 2025

Forfait de collecte bac TRI en OM (en cas d'erreur de tri) : 9.09 € HT/10 € TTC/bac

Forfait de récupération de bac laissé sur place : 35 € HT/38.50 € TTC / bac

Forfait de nettoyage de bac rendu non lavé : 9.09 € HT/10.00 € TTC / bac